



Déjeuner du Groupe des Nouveaux Lobbyistes

Les nouvelles institutions européennes

A l'occasion de son déjeuner de rentrée, le Groupe des Nouveaux Lobbyistes a reçu Charles de Marcilly de la Fondation Robert Schuman à Bruxelles et Vivien Pertusot, Représentant de l'IFRI à Bruxelles, afin d'évoquer les nouvelles institutions européennes et les enjeux posés par les changements qu'ont apporté leur renouvellement.

La discussion s'est essentiellement concentrée sur la nouvelle Commission présentée par Jean-Claude Juncker le 10 septembre, et les nombreuses interrogations soulevées par les innovations apportées par ce dernier.

Les innovations de la Commission Juncker

Les intervenants ont introduit leur propos en présentant les principales caractéristiques distinguant la nouvelle Commission des précédentes.

En premier lieu, la **composition** du Collège des Commissaires, si elle ne change pas à l'issue des auditions parlementaires, marque un équilibre entre personnalités de statures national et européenne, en ce point proche de la Commission Barroso I. La nouveauté vient essentiellement de la présence de plusieurs personnalités politiques de premier plan dans l'Etat membre dont ils sont issus : le fait que cinq commissaires désignés soient d'anciens premiers ministres montre que les Etats membres ont pris conscience qu'il est nécessaire d'envoyer des « poids lourds » à la Commission pour y obtenir des portefeuilles stratégiques.

En second lieu, la **structuration** de la Commission en « équipes de projets » associées à des postes de vice-présidents ayant un rôle central dans cette architecture constitue une innovation certes attendue, mais non moins importante. Elle peut permettre un gain d'efficacité et de cohérence dans l'action de la Commission, mais comporte aussi une part de risque non négligeable : les guerres d'influence entre vice-présidents et « simples » commissaires » qui peuvent en naître.

Enfin, un nouvel **équilibre interinstitutionnel** va devoir être trouvé du fait de la composition de cette nouvelle Commission. Alors que le rôle du Parlement avait grandement diminué dans le contexte de la gestion de crise qui a prédominé sur la scène européenne ces dernières années, on observe son retour grâce à un plein investissement des eurodéputés dans le processus de désignation du président de la Commission et d'approbation du nouveau Collège des Commissaires. Cette relative parlementarisation de la Commission rencontre toutefois, sans surprise, l'opposition des Etats membres.

Quel(s) équilibre(s) au sein de la Commission ?

Au cours de la discussion, les participants sont revenus sur l'une des principales inconnues de la Commission Juncker : son **équilibre interne** lui-même.

La nature des **relations entre les vice-présidents et les commissaires** relevant de leur périmètre reste ainsi très floue pour le moment :

- Auront-ils un rôle de pure coordination du travail des commissaires, ou seront-ils force d'impulsion ? Comment concilier ces deux statuts différents avec l'égalité qui est censée régir les relations entre membres du Collège ?
- Comment s'organiseront les relations entre vice-présidents, commissaires et secrétariat général ? Ce dernier risque ainsi d'être un véritable enjeu des luttes d'influence qui pourraient émerger.
- Quelle capacité auront les vice-présidents de mener à bien leur mission avec uniquement un cabinet « renforcé » sous leurs ordres, quand les commissaires disposent de DG entières ?

Le rôle exact de Frans Timmermans en tant que Premier Vice-président reste également très imprécis :

- Face au reste du Collège, le terme de « Better regulation » peut en l'espèce couvrir tous les sujets et, partant, tous les portefeuilles. Il devrait essentiellement s'agir pour F. Timmermans de recentrer et repolitiser l'action de la Commission en évitant une trop grande dispersion. Mais aura-t-il pour autant un droit de veto systématique ?
- Sera-t-il l'arbitre dans les conflits qui pourraient naître entre vice-présidents et commissaires ? Quel rôle restera-t-il dès lors à Jean-Claude Juncker, si F. Timmermans s'impose comme un véritable « président bis » plutôt que comme son bras droit ?

Par conséquent, une fusée législative à la nouvelle architecture va certainement se mettre en place, dans laquelle les commissaires apparaîtront davantage comme des « super directeurs généraux », quand les vice-présidents se chargeront de coordonner l'action de la Commission dans son ensemble, au risque de supplanter les consultations interservices.

Quel sort pour les « passeports nationaux » ?

Se pose également la **question de la prééminence des intérêts nationaux** dans le travail des commissaires. Pour de nombreux Etats membres, en particulier les plus grands, les portefeuilles obtenus sont en effet hautement stratégiques, notamment :

- Pierre Moscovici aux Affaires économiques et financières alors que la France peine à remplir ses engagements en matière de réduction du déficit budgétaire ;
- Jonathan Hill, candidat du Royaume-Uni, pays de la City, aux Services financiers ;
- Günther Oettinger au Numérique alors que le secteur compte de plus en plus dans l'économie allemande. Si ce dernier choix a pu surprendre certains observateurs, il satisfait pleinement l'Allemagne, et G. Oettinger est souvent décrit comme « l'homme de Merkel ».

La structure de la nouvelle Commission est toutefois à même d'empêcher les intérêts nationaux de prévaloir, en particulier grâce à l'organisation en « équipes de projet ». Le fait que les vice-présidences aient été confiées à des petits Etats membres apparaît dès lors autant comme une nécessité au vu de la stature politique de leurs candidats que comme un moyen de faire **contrepois aux grands Etats membres**, et d'empêcher l'apparition de « super commissaires » comme Michel Barnier.

La réforme de la communication de la Commission

La nouvelle architecture choisie par Jean-Claude Juncker s'accompagne en outre d'une **réforme de la communication** de la Commission, désormais directement rattachée au président. Jean-Claude Juncker cherche aussi à remettre les commissaires en première ligne, à en faire de véritables porte-paroles de la Commission. Plusieurs éléments sont à noter à cet égard :

- Certains choix opérés, en particulier les Services financiers à J. Hill ou les Affaires économiques et financières à P. Moscovici, s'expliquent aussi par ce travail de pédagogie au niveau national que Juncker entend confier à ses commissaires ;
- En la confiant aux commissaires et non plus à leurs cabinets, qui ne seront plus autorisés à s'exprimer pour leur commissaire, il s'agit d'un moyen de repolitiser la communication de la Commission ;
- Jean-Claude Juncker risque d'avoir un travail équivalent à la gestion d'un gouvernement, en devant rattraper les « gaffes » de ses commissaires. Si c'est le cas, quels canaux pourra-t-il employer pour ce faire, et pour s'imposer face à ses propres commissaires ?

Toutefois cette politisation assumée du discours de la Commission comporte des risques. Plusieurs missions de la Commission – en tant que gardienne des traités ou en matière de concurrence en particulier – reposent

précisément sur sa neutralité. Dès lors, comment cette nouvelle communication va-t-elle s'articuler avec ces différentes missions ?

Conclusion

De nombreuses inconnues planent donc encore malgré l'annonce de l'organigramme de la nouvelle Commission par son président Jean-Claude Juncker. De nouveaux équilibres sont à trouver, et fonderont dans les premiers mois de la Commission Juncker une nouvelle jurisprudence politique à même d'organiser le travail de la Commission pour les années à venir.

Dans une version européenne des cent jours, un nouveau bilan sera donc à tirer au terme des luttes d'influence qui risquent d'émerger au sein du Collège des Commissaires. Première étape avant cela : les auditions devant le Parlement européen.

Pour l'heure, le flou qui règne encore autour de la nouvelle Commission pose une autre question : comment rendre son travail intelligible aux citoyens européens, l'un des grands défis qui l'attend ?